

B.O.I. N° 226 du 9 DECEMBRE 1999 [BOI 8M-4-99]

Références du document	8M-4-99
Date du document	09/12/99

79

- 11 -

9 décembre 1999

9 507226 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975	B.O.I.	I.S.S.N. 0982 801 X
DGI - Bureau L 3, 64-70, allée de Bercy - 75574 PARIS CEDEX 12		
Directeur de publication : Jean-Pascal BEAUFRET	Responsable de rédaction : Michel BERNE	
Impression : Maulde et Renou 146, rue de la Liberté - 59601 Maubeuge	Abonnement : 780 FFTC	Prix au N° : 18,00 FFTC

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

8 M-4-99

N° 226 du 9 DECEMBRE 1999

8 F.I./13 - M 223

INSTRUCTION DU 1^{er} DECEMBRE 1999

**PLUS-VALUES IMMOBILIERES. DETERMINATION DE LA PLUS-VALUE IMPOSABLE.
COEFFICIENT DE VARIATION DES PRIX A LA CONSOMMATION**

(C.G.I., art. 150 K)

NOR : ECO F 9920956 J

[Bureau C 2]

Conformément aux dispositions de l'article 74 L de l'annexe II au code général des impôts, les plus-values imposables en application des articles 150 A et suivants du même code doivent, le cas échéant, être déterminées en faisant application de la dernière variation annuelle des prix à la consommation publiée par l'INSEE à la date d'exigibilité de la déclaration.

En conséquence, il conviendra de faire application des nouveaux coefficients qui figurent dans le tableau en annexe pour calculer les plus-values de cession réalisées en 1999. Ces mêmes coefficients doivent être utilisés pour le calcul des plus-values de cession qui seront réalisées en 2000 mais qui devront être déclarées au cours de cette même année (Doc. de base 8 M 223 n° 3).

Annoter : Documentation de base 8 M 223, annexe.

Annexe : 1

Le Sous-Directeur

Claude BADRONE

•

ANNEXE

COEFFICIENTS D'EROSION MONETAIRE
ANNEE 1999

Année de l'acquisition ou de la dépense	Coefficient à appliquer
1977	2,90
1978	2,66
1979	2,40
1980	2,12
1981	1,87
1982	1,67
1983	1,52
1984	1,42
1985	1,34
1986	1,30
1987	1,27
1988	1,23
1989	1,19
1990	1,15
1991	1,12
1992	1,09
1993	1,07
1994	1,06
1995	1,04
1996	1,02
1997	1,01
1998	1,00
1999	1,00

Nota : Cas particulier des plus-values mixtes : voir Doc. de base 8 M 2121 n^{os} 17 à 20 et 8 M 251 (édition à jour au 1er décembre 1995).